## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N<sup>0</sup> 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À OC SUR LA DEMANDE RELATIVE AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2017-2018

## MÉNAGES À FAIBLE REVENU

- **1. Références :** (i) Pièce <u>B-0072</u>, p. 127;
  - (ii) Pièce <u>C-OC-0008</u>, p. 32.

## Préambule:

- (i) « En avril 2016, le Distributeur a lancé un appel d'intérêts auprès des associations de consommateurs les invitant à agir à titre de coordonnateur pour le projet pilote de Centre d'accompagnement. Aucune soumission n'a alors été reçue. Aussi, un appel de propositions public permettant au secteur privé de soumissionner a été émis en août 2016. <u>Puisqu'aucune candidature n'a été reçue suite à cette deuxième démarche, le Distributeur met fin au processus de mise en place d'un Centre d'accompagnement. » [Nous soulignons]</u>
- (ii) « Lors des consultations qui ont précédé les appels d'offres, la plupart des associations de consommation ont exprimé leur inconfort face à l'inclusion d'activités de recouvrement dans les services qui devaient être fournis par l'agent livreur. Malgré ces représentations, le Distributeur a maintenu les activités de recouvrement dans la liste des services à être offerts. OC est d'avis que les appels d'offres auraient généré plus d'intérêt si le Distributeur avait tenu compte de cette préoccupation. » [Nous soulignons]

## **Demandes:**

- 1.1 Veuillez spécifier quelles étaient les activités de recouvrement que l'agent livreur aurait dû fournir selon la demande du Distributeur.
- 1.2 Veuillez expliquer pourquoi OC n'était pas à l'aise avec cette proposition du Distributeur.
- 1.3 Selon OC, quelles modifications aux exigences du Distributeur seraient susceptibles de rallier les intervenants et de permettre au projet d'aller de l'avant?